



## Vente maison trop longue et veux demenager quand meme

Par **sissiange**, le **04/01/2013** à **17:57**

Bonjour ,

J'ai acheter une maison il y a 3 ans avec mon concubin , avec celui ci j'ai eu une fille , sa ne va plus entre nous .

nous vivons sous le même toit en attendant la vente , qui tarde hélas cela fait un ans qu'elle et en vente .

je voudrais partir avec mes enfants car j'en est deux grand d'un ex mariage , voici ma question :

Ai je le droit de partir , même si l acte de propriétaire et a nos nom conjoints , le crédit bien sur n'est pas fini .

que peut il me demander si je quitte la maison ?

je n'en peut plus d'être sous le même toit que lui.**merci**

Par **Lag0**, le **04/01/2013** à **18:53**

Bonjour,

Vous pouvez, bien évidemment, quitter la maison si vous le souhaitez.

Sauf entente amiable, vous devrez malgré tout continuer de payer le crédit. De son coté, votre ex-concubin vous devra une indemnité d'occupation (loyer) s'il continue à habiter là.

Par **sissiange**, le **04/01/2013** à **18:55**

pour le credit pas de souci , jusqu'a la vente , mais j'ai peur qu'il m'en demande la moitier , je ne travail plus pour l'instant helas lui oui  
merci de votre reponse Lag0

Par **sissiange**, le **14/03/2013** à **07:52**

merci pour vos réponses , pour l'instant j ai toujours malheureusement aucune proposition ni d'achat ni de proposition de logement .